

DECISION DU MAIRE

N° 326

DATE

31 mars 2023

Non-reconduction du lot n° 4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R 2112-4,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la décision n° 298 en date du 31 mai 2021 attribuant le lot n° 4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy à la Société Hafa Services sise allée Clotaire 1^{er}, Zone Industrielle à YVETOT (76192),

Vu le budget communal,

Considérant que la Société Hafa Services est titulaire du lot n° 4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy,

Considérant que le lot n° 4 « Achat de lubrifiant » a été notifié le 6 juillet 2021, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois pour la même durée,

Considérant que l'augmentation des prix proposée par le titulaire est supérieure au plafond de 8 % prévu par la clause butoire de ce marché public,

Considérant la décision du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire le lot n° 4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy,

DÉCIDE :

Article 1 :

De prononcer la non-reconduction du lot n° 4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy.

Article 2 :

De déclarer que le lot n°4 « Achat de lubrifiants » du marché n° 20-071 relatif à l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy prendra fin le 5 juillet 2023.

Article 3 :

De relancer une procédure de mise en concurrence pour l'achat de lubrifiants dans le cadre de l'achat de pièces détachées automobiles, pneumatiques et lubrifiants pour les véhicules de la Ville de Poissy.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS